

## Actionnaires responsables : au-delà du folklore

par Edouard DOMMEN,\* Genève

*Si aujourd'hui en Suisse la notion d'actionariat responsable est familière à certains, c'est grâce aux membres de Canes, le précurseur des mouvements associatifs helvétiques d'actionnaires engagés pour une économie durable. En 2000, Canes tirait sa révérence, après 19 ans d'activité, pour mieux renaître de ses cendres sous le nom d'Actares. L'un des membres fondateurs de l'Actionariat pour une économie durable, Edouard Dommen, rappelle dans quel contexte cette association a vu le jour et quel est l'engagement éthique qui sous-tend ses activités.*

C'est en 1981 qu'une association d'actionnaires responsables suisses se manifesta pour la première fois : il s'agissait de la Convention d'actionnaires Nestlé (Canes). «Affirmant notre responsabilité en tant qu'actionnaires, nous souhaitons pouvoir faire entendre à la direction de Nestlé un point de vue inspiré d'une éthique chrétienne... Pour plusieurs d'entre nous, il existe un attachement sentimental pour cette entreprise, à laquelle parents, parfois grands-parents, se sont déjà intéressés.»<sup>1</sup>

Il n'est pas surprenant que le mouvement suisse naquît parmi les actionnaires de Nestlé. D'une part, ses actions constituaient un placement de pères de famille - plusieurs des pionniers de Canes avaient ainsi hérité de leurs actions. Il s'agissait donc d'une relation fidèle, inscrite dans la durée. D'autre part, Nestlé accordait traditionnellement une importance primordiale à la production et non pas à la spéculation,<sup>2</sup> et en particulier à la fabrication de produits de bonne qualité.<sup>3</sup> On se sentait volontiers en sympathie avec les idées-forces de la société, et d'autant plus en-

clins à protester lorsqu'elle s'écartait de son éthique fondamentale.

### Fondements de l'engagement

Canes se fondait sur trois idées de base. D'abord, les actionnaires sont parties prenantes de l'entreprise, mais parmi de nombreuses autres. Loin d'elle la vision anglo-saxonne selon laquelle l'entreprise appartient exclusivement à ses actionnaires. Canes partageait d'ailleurs l'avis de l'encyclique *Laborem exercens* (parue en 1981, année de sa propre fondation) qui insistait sur la priorité du travail sur le capital, tout en admettant que le travail et le capital ne sont pas les seules parties prenantes d'une entreprise : il y a encore les consommateurs, les fournisseurs, les bailleurs de fonds autres que les actionnaires, la collectivité publique, voire l'environnement. Ainsi les membres de Canes se sentaient coresponsables de la bonne marche de la société dont ils étaient actionnaires :

\* Economiste et éthicien, membre du comité d'Actares.

«Nous formons une instance de solidarité critique au sein de [l'entreprise]... nous appuyant sur notre qualité d'actionnaires.»<sup>4</sup>

Deuxième idée de base : le rôle primordial d'une entreprise est de produire des biens ou des services utiles à la société, dans des conditions qui ne lèsent personne. Canes se retrouvait tout à fait dans l'expression de *Laborem exercens* : «Le droit à la propriété privée est subordonné... à la destination universelle des biens.» Pour l'association, les bénéfices financiers (à répartir parmi les parties prenantes) découlant de l'activité productive de l'entreprise n'étaient qu'une conséquence accessoire. Faire des bénéfices est certes une contrainte pour toute entreprise qui veut durer ; mais viser un maximum de profit comme objectif est une affaire bien moins recommandable.

En troisième lieu, Canes s'insérait dans une vision du fonctionnement démocratique de la société. «Le moment est donc venu de redistribuer les droits et les privilèges des acteurs de l'économie, en s'inspirant de ce qui a été fait pour les droits politiques des démocraties. Puisque plus le pouvoir économique se concentre et se renforce, plus diminue le pouvoir politique des magistrats et des citoyens, il faut démocratiser l'économie. Il faut rendre à chaque partenaire le pouvoir d'exercer sa responsabilité [de personne] adulte et digne. Le libéralisme s'honore - quand il est authentique - de développer la responsabilité de chacun dans les décisions majeures de la société. Mais un certain libéralisme de façade, le néolibéralisme, qui n'a en vue que l'enrichissement à courte vue, tue au contraire cette responsabilité chez le plus grand nombre en laissant passivement se concentrer le pouvoir entre les mains de quelques uns.»<sup>5</sup>

En 2000, Canes a passé le témoin à une nouvelle association, Actares, Actionnariat pour une économie durable. Celle-ci défend toujours les idées fondatrices de son

prédécesseur, mais désormais en dialogue non seulement avec Nestlé, mais avec toute entreprise suisse cotée en bourse.

Les termes d'*économie durable* renvoient à deux idées distinctes, aussi essentielles l'une que l'autre. Ils rappellent d'abord le développement durable, fermement planté sur les trois pieds économique, social et environnemental. Une entreprise est une entité qui s'insère non seulement dans l'économie, mais tout autant dans la société et le monde environnant : elle en tire sa nourriture ; ses activités ont inévitablement des effets bénéfiques ou néfastes sur tous les trois ; elle ne peut en négliger aucun au risque de se fourvoyer. Elle peut en revanche tenter d'exploiter l'un ou l'autre, pour s'approprier un avantage aux dépens du bien commun ou de l'environnement.

## Actares

L'Actionnariat pour une économie durable est une association suisse à but non lucratif, créée le 15 mars 2000, à Fribourg. Elle est ouverte à toute personne, physique ou morale, qu'elle soit actionnaire ou non.

Le projet d'Actares est né du besoin d'élargissement des activités de deux associations suisses d'actionnaires ayant depuis leur fondation des préoccupations sociales et environnementales, à savoir Canes et l'Association des actionnaires critiques de l'UBS. Ses membres s'attachent à promouvoir l'exercice de leurs responsabilités, entre autres par la participation active aux assemblées générales et par des contacts et négociations avec les sociétés anonymes.

Renseignements au ☎ 022/733 35 60, ou voir [www.actares.ch](http://www.actares.ch).

Pour Actares, l'idéal de l'activité économique est au contraire de faire en sorte que toutes et tous en profitent, et non pas que certains s'enrichissent au détriment d'autres.

Le mot «durable» évoque en deuxième lieu des relations inscrites dans le long terme, faites de fidélité et de confiance réciproque. Actares appelle de ses vœux des entreprises qui ont la volonté de durer. Réciproquement, elle envisage des actionnaires qui ont l'intention de conserver leurs actions, qui connaissent leur entreprise et qui approuvent, au moins dans ses grandes lignes, la nature de ses activités. Comme au sein d'un couple marié, les désaccords sont résolus au cours de dialogues qui, tout en étant continus et loyaux, n'en sont pas moins francs.

### La folie boursière

A l'époque où Canes était fondée, tous ces idéaux étaient largement répandus dans les milieux économiques. Cela a changé au cours des années 1990. Les actions sont à présent ravalées au rang d'instruments financiers, matières premières de produits dérivés, ingrédients de fonds de placement. On les achète pour les revendre aussitôt à profit, sans s'inquiéter des activités productives et sociales des entreprises concernées.

S'enquérir des états d'esprit et des intentions profondes de l'entreprise frise même le délit, le fameux délit d'initié. Afin d'assurer l'égalité des chances de tous les boursico-teurs, les autorités, obnubilées par la primauté de la finance, ont pris le parti d'imposer une égale ignorance de la riche et mouvante complexité des conditions d'emploi et de vie (y compris d'environnement) avec lesquelles on joue. L'actionnaire assis au café et lisant son *Financial Times* se distingue à peine de son voisin lisant *Paris Turf*.

L'investissement laisse la place au placement. La bourse ne sert que très accessoirement à apporter du capital neuf à l'appareil

reil productif, son rôle étant bien plus de permettre des échanges faciles et rapides de titres d'occasion. L'engagement dans la durée cède la place à la relation passagère, voire à la «passe».

Reflet de ce changement, même le style des rapports annuels a évolué. Il y a vingt ans, les sociétés y vantaient leurs produits, photos et anecdotes à l'appui ; ils expliquaient l'usage qu'en faisaient leurs clients, ils racontaient la vie de leurs fournisseurs. Maintenant, ils ne parlent que de *cash flow* et d'autres EBITDA. Les produits vendus ne sont que le support de résultats financiers.<sup>6</sup> D'heureuses exceptions surgissent pourtant du lot : offrez-vous le plaisir de tenir entre les mains le rapport 2001 de Swatch Group<sup>7</sup>. Le rapport annuel de Nestlé, fidèle à la tradition de la maison, discourt toujours sur les produits de ses usines. Le nombre croissant de sociétés qui publient désormais des rapports sociaux ou environnementaux est un nouveau phénomène réjouissant. Demander de tels rapports a fait l'objet de la campagne 2000 d'Actares.

Entre-temps la grosse cavalerie boursière a poursuivi sa chevauchée. La *stakeholder value*, la production de biens et de services qui apporte un surcroît de bien-être à tous, a été supplantée par la valeur actionnariale (*shareholder value*) - la création de plus-values boursières au bénéfice des seuls actionnaires, parfois directement au détriment d'autres parties prenantes. On se souvient de la période où le simple fait de licencier massivement les travailleurs faisait flamber les cours en bourse.

Ensuite, la frime comptable a permis de plumer jusqu'aux actionnaires eux-mêmes, en tout cas les fidèles parmi eux, avant l'effondrement d'entreprises dont on a pu voir les dirigeants s'enfuir en emportant les fonds sur lesquels ils pouvaient mettre la main.

Dans ce contexte, on pourrait croire que les actionnaires style Actares deviennent folkloriques, rappel pittoresque de traditions éthiques révolues. Et pourtant même dans

ces conditions, cela n'est pas le cas. Maintenant que la baudruche boursière se dégonfle, on se demande si les entreprises soucieuses de durabilité vont de nouveau se sentir libres de s'occuper du bien commun. En tout cas, la motivation des membres d'Actares n'a pas varié.

## Droits des actionnaires

Le Code des obligations suisse précise les droits des actionnaires. Ils sont restreints. D'une part, on trouve les droits dits patrimoniaux : ils se résument au droit au dividende, à une partie du bonus de liquidation, ainsi qu'à un certain droit de souscription en cas d'augmentation de capital. D'autre part, l'actionnaire jouit de droits dits sociaux : ceux de participer à l'assemblée générale, d'y désigner les organes de la société, d'y approuver (sic) le rapport de gestion et de décider de l'emploi du bénéfice (CO 689).

Selon l'article 697 du Code des obligations, l'actionnaire peut demander certains renseignements sur les affaires de la société, mais ils peuvent lui être refusés s'ils compromettent le secret des affaires. Il n'a pas non plus le droit d'exiger de la société qu'elle adopte une certaine ligne de conduite. Bref, le droit suisse ne conforte en rien la vision, si prisée aux Etats-Unis, selon laquelle les actionnaires seraient les propriétaires de l'entreprise.

**Vous lisez la revue choisir et vous voulez la conserver ?**

Pour un rangement impeccable, commandez notre reliure (place pour une année de parution), au prix de 20 fr.

Revue **choisir**, r. Jacques Dalphin 18, 1227 Carouge, ☎ 022/827 46 76.

Malgré les maigres droits légaux des actionnaires, Actares est accueillie positivement par la grande majorité des entreprises avec qui elle entre en contact et nombre de ses propositions ont été suivies d'effet. Car Actares est perçue comme une voix de la société civile. Elle se joint à celles des consommateurs, des travailleurs, des mouvements écologiques ou tiers-mondistes, afin de composer non pas un chant choral à l'unisson, mais une partition polyphonique complexe. D'ailleurs, à cause du 2<sup>e</sup> pilier, et même de l'AVS qui effectue désormais des placements en actions, presque tout le monde est actionnaire, au moins indirectement.

Il est donc normal que les soucis des actionnaires englobent ceux de la population dans son ensemble. Ce qui distingue un mouvement d'actionnaires est son angle d'approche : le contact direct avec les entreprises en tant que partie prenante.

**E. D.**

<sup>1</sup> **Canes**, *Historique et présentation*, 1996, p. 2.

<sup>2</sup> Au contraire de certains concurrents plus portés sur la spéculation sur les matières premières, telles que le café ou le cacao, dont certains furent happés par les fusions et restructurations des années folles de la fin du XX<sup>e</sup> siècle : voir l'histoire renversante de Suchard sur le site [www.suchard.ch](http://www.suchard.ch), rubrique *Chronik*.

<sup>3</sup> Dans la controverse sur l'alimentation infantile, la qualité intrinsèque des produits Nestlé n'était pas en cause, mais son adéquation au marché de familles pauvres, ainsi que des méthodes de vente répréhensibles.

<sup>4</sup> **Canes**, *op. cit.*, p. 8.

<sup>5</sup> **André Biéler**, *Le Temps du despotisme éclairé*, in «Bulletin Canes», décembre 1989. André Biéler compte parmi les fondateurs de Canes.

<sup>6</sup> Je dois cette observation à un membre d'Actares, Frederik de Cock, économiste.

<sup>7</sup> A commander au ☎ 032/343 68 11 ou par courriel, [info@swatchgroup.com](mailto:info@swatchgroup.com).